

Normaliser le thème de la « démocratie européenne ». Une approche de philosophie politique dans les études européennes

Université Saint-Louis – Bruxelles
27-28 juin 2019

Arens Nicolas, USLB, F.R.S.-FNRS
nicolas.aren@usaintlouis.be

On ne compte plus les écrits des européistes qui commencent par les anecdotes de Jacques Delors nommant la Communauté économique européenne (CEE) un O.P.N.I (objet politique non-identifié), celle de Donald Puchala décrivant la même CEE sous les traits d'un éléphant que reconnaissent différemment des chercheurs aux yeux bandés ou celle de Kissinger demandant le numéro de téléphone de l'Europe. L'objectif est toujours le même : appuyer une étrangeté, voire une « inquiétante étrangeté »¹, ou une impossibilité de connaître ce que produit l'intégration européenne, ou même ce qu'est, au fond, « l'Europe ». Cette étrangeté est souvent exprimée par le caractère « *sui generis* » de l'UE, c'est-à-dire : autant sur le plan politique que sur le plan épistémologique, l'intégration européenne serait incommensurablement inexplicable.

Réalité inexplicable, tant de fois expliquée pourtant, l'intégration européenne *sui generis* rend les études européennes, et l'objet européen qui leur est lié, un sujet éminemment inapprochable, élitiste, ou appartenant à une « aristocratie » d'experts, d'universitaires et de fonctionnaires. À suivre plusieurs auteurs, les études européennes n'en sont cependant plus là aujourd'hui (ou ne devraient plus l'être), et on assisterait depuis plusieurs années à une « normalisation » de l'objet européen en science politique ainsi qu'à une « normalisation » des études européennes. Que signifie cette « normalisation » ? Sabine Saurugger, partisane de cet agenda de recherche, la définit comme suit : « sous normalisation, il faut comprendre ici la possibilité de décroisonner le champ des études européennes et de leur permettre de s'inscrire dans la science politique plus générale. L'intégration européenne doit être comprise comme un objet d'analyse comme les autres : il s'agit d'appliquer pleinement la boîte à outils et la boîte à idées de la science politique à l'objet "études européennes" »². Ainsi, il faudrait appliquer les concepts et méthodes tels qu'ils ont été produits dans le cadre de l'État-nation pour formuler une « communauté de problématique » entre niveau national et européen selon Hassenteufel et Surel, ce qui « devrait permettre une cumulativité mutuelle des différents travaux » de science politique, voire même, ce qui pourrait produire une « approche pleinement intégrée », tant théoriquement qu'empiriquement³.

L'UE, et sa discipline, sont donc normales, et doivent être considérées sur le même plan, à égalité, que des « objets classiques » de la science politique, comme le sont le système électoral, le rôle de l'État, ou la politique comparée. Comme si la « démocratisation » de l'UE, depuis le traité de Maastricht, était accompagnée par une « démocratisation » de l'étude de l'intégration européenne. L'UE n'est plus privilégiée par son incongruité, son exceptionnalité ou sa complexité, elle est devenue un objet ordinaire, comparable, accessible par de multiples points de vue également pertinents.

¹ Chez Freud, « l'inquiétante étrangeté, c'est quand l'intime surgit comme étranger, inconnu, autre absolu, au point d'en être effrayant », « L'inquiétante étrangeté », Menès, Martine, *La lettre*, 2004, p. 21.

² Saurugger, Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Coll. Références, Gouvernances, Les presses de Sciences Po, Paris, 2009, p. 14.

³ Hassenteufel, Patrick & Surel, Yves, « Des politiques publiques comme les autres ? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique Européenne*, vol. 1, n° 1, 2000, pp. 8-24, « Normalisation ou dilution de l'analyse des politiques publiques européennes ? », *Politique Européenne*, vol. 50, n° 4, 2015, p. 219.

Comment un tel débat s'applique aux lectures de théorie politique et de philosophie politique qui traitent de l'UE depuis, au moins, le début des années 2000⁴ ? Peut-on voir la théorie politique comme une sous-discipline qui permet une telle normalisation ? Et si oui, de quelle manière ? Sans doute le débat rebondit-il en partie toutefois, car si la théorie politique et les lectures philosophiques de l'UE peuvent faire valoir une analyse en termes conceptuels et heuristiques –qui vise d'abord à donner sens à la réalité– ; sa fonction essentielle de remise en question impose une lecture critique et éthique⁵ qui permet de se « déprendre de ses évidences ». Autrement dit, pour la théorie politique, toute « normalisation » ne peut aller sans « problématisation », au sens foucauldien du terme. Foucault, en effet, comprend la « problématisation » à la fois comme l'entrée d'un problème dans une compréhension scientifique, et à la fois comme un questionnement qui rend problématique une situation banalisée par les institutions⁶. De ce point de vue, on ne peut que, dans un même mouvement, adopter et critiquer cette « normalisation ». Si la théorie et la philosophie politique maintiennent une pratique « aporétique » –une remise en question de leur propre définition– dans leur enquête sur le sens des concepts utilisés en matière d'études européennes, tout en confrontant les résultats de cette enquête aux jalons fondamentaux des grands auteurs, alors elle pourra prendre part au débat sur la normalisation. C'est-à-dire qu'elle pourra se positionner entre continuité des mêmes concepts (« transformisme ») et des mêmes méthodes (« normalisation »), et interroger l'UE depuis les innovations conceptuelles.

Cette communication s'appuie sur une thèse récente en science politique intitulée « l'actualité européenne de la démocratie tocquevillienne ». Notre contribution ne visera pas cependant à résumer la thèse, mais entendra préciser une réflexion qui y était présente : comment et jusqu'où normaliser l'objet européen à partir des lectures théoriques et philosophiques ? Le présent texte élabore en premier lieu une triple définition de la théorie politique : herméneutique et heuristique sur le sens et la compréhension de la réalité, conceptuelle et pédagogique sur l'apport substantiel de la philosophie politique, normative et critique sur « ce qu'il faut faire » à partir d'elle. Ensuite, et beaucoup plus longuement, la communication revient tour à tour sur l'application de la théorie politique à l'UE et singulièrement sur la question de la démocratie. L'idée sera alors de voir comment la démocratie se comprend dans le cas de l'UE, ce que fait subir l'intégration européenne aux concepts classiques de philosophie politiques et ce que les diagnostics théoriques amènent comme critique et comme solution au regard de la crise démocratique de l'UE. La question de la « normalisation » traversera l'ensemble de cette contribution : on tentera alors de voir comment elle peut s'entendre dans le cas de la théorie politique.

I. Une triple définition de la théorie politique

Selon Skinner, « ce qui est possible en politique est en général limité par ce qui est possible de légitimer »⁷. D'où, pourrait-on dire, « l'urgence »⁸ dans le cas de l'UE de produire et d'interroger les concepts nécessaires à la (dé)légitimation de sa construction institutionnelle et politique. Avant,

⁴ Bellamy, Richard & Castiglione, Dario, « Democracy, Sovereignty and the Constitution of the European Union: The Republican Alternative to Liberalism », in Bankowski, Zenon et Scott, Andrew (éd.), *European Union and its order : the legal theory of European integration*, Oxford Blackwell, coll. « The European Union and Its Order », Oxford, 2000, p. 170-190 ; Eriksen, Erik Oddvar & Fossum, John Erik, « Europe in Search of Legitimacy: Strategies of Legitimation Assessed », *International Political Science Review*, vol. 25, n° 4, 2004, pp. 435-459.

⁵ Boudou, Benjamin, « À quoi sert la théorie politique ? », *Raisons politiques*, vol. 64, n° 4, 2016, pp. 7-27.

⁶ Foucault, Michel, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Paris, 2001, pp. 1412-1416 et 1381-1403.

⁷ Skinner, Quentin, *La liberté avant le libéralisme*, Zagha, Muriel (trad.), Coll. Liber, Seuil, Paris, 2000, p. 69.

⁸ Richard Bellamy & Joseph Lacey (éd.), *Political Theory and the European Union*, Coll. The Library of Contemporary Essays in Governance and Political Theory, Routledge, Abingdon, 2017, p. 6. Voir aussi notre compte-rendu de cette référence à paraître dans le prochain numéro de la RFSP.

toutefois, de se concentrer sur le concept particulier de « démocratie » dans l'intégration européenne, nous devons préciser la méthode, la définition et l'usage que l'on propose de l'approche théorique et philosophique du politique.

La théorie politique, et plus particulièrement son aspect philosophique, s'ouvre nécessairement par sa propre définition. C'est le « paradoxe » de la philosophie selon Hegel. Qu'est-ce que la théorie politique ? Si le politique est fondamentalement la « structure du vivre ensemble », alors la théorie politique est l'analyse des conditions de cette structure⁹. De ce point de vue, les débats de théorie politique portent sur l'intégration politique, sur les principes qui régissent cette intégration et sur le sens et l'équilibre de ces principes. Libéralisme, républicanisme, cosmopolitisme, communautarisme, multiculturalisme, et toutes les variantes actuelles en post- ou en néo-, sont des courants de théorie politique et des interprétations philosophiques du « vivre ensemble » qui à la fois décrivent la vie sociale, et à la fois l'évaluent normativement. En effet, le niveau d'idéalité du regard théorique, et sa difficile application à la réalité empirique fait de la philosophie politique un discours qui se sert de concepts dans un but autant descriptif que normatif, et donc, aussi, critique. Tous ces courants évoqués, et les concepts qui y sont traditionnellement travaillés (souveraineté, constitution, identité, démocratie, etc.), ont été appliqués dans le champ des études européennes. Nous reviendrons sur cette application.

D'abord, et plus précisément, on peut distinguer trois fonctions à la théorie politique : 1. herméneutique et heuristique, 2. conceptuelle et pédagogique, et 3. critique et normative¹⁰.

1. La théorie politique entend avant tout travailler le sens de la réalité et l'interprétation que l'on peut lui donner. Dans ce cadre, elle se place, comme toute science, au sein de l'écoulement des faits, de leur collecte, et de leur évaluation. Sa particularité philosophique toutefois est de rester indéterminée et intotalisable. Elle est consciente que le niveau interprétatif qu'elle propose d'emblée est limité dans sa validité –sans quoi l'interprétation serait idéologique. La théorie politique n'est, de ce point de vue, ni correcte ou incorrecte, ni vraie ou fausse ; elle nous emmène dans une interprétation théorique qui propose un regard plus ou moins fécond, plus ou moins fructueux¹¹. À titre d'exemple, on ne se demandera pas si l'UE est ou non démocratique, mais plutôt on se demandera jusqu'à quel point et dans quel sens l'interpréter comme une démocratie rend compte de la réalité.

2. La théorie politique est donc un angle de vue sur la réalité sociale qui travaille et interprète ultimement la structure du vivre ensemble. Elle participe de cette fonction en utilisant des idées, des auteurs, des courants, des modes de pensée. Son champ privilégié est conceptuel, au sens de la mécanique des idées et de leur tension, et elle a, par là, une fonction pédagogique. Car c'est au sein des concepts, identifiés comme structurants, et en dialogue avec les « grands » auteurs « classiques » que la théorie politique permet d'aiguiser le regard sur les rapports de pouvoir et sur la constitution sociale. Le but par là est d'être en mesure d'interagir avec le monde par un biais théorique. Autrement dit, elle conceptualise le monde et actualise la pensée des auteurs reconnus. Depuis Skinner et l'école de Cambridge, il n'est bien entendu plus possible de croire en une force immanente des idées et des

⁹ Sur ce point, voir Lefort, Claude, *Essais sur le politique*, Seuil, Paris, 1986, Legros, Robert, « Les tâches de la philosophie politique », *Le Banquet*, vol. 17, 2002, pp. 185–195, Jaume, Lucien, « De la philosophie politique et de son usage dans l'Histoire des idées politiques », *Le Banquet*, vol. 17, 2002, pp. 137–148.

¹⁰ Nous proposons une reconstruction partielle de l'argument de Benjamin Boudou, « À quoi sert la théorie politique ? »... *op. cit.* à partir des éléments présents dans notre thèse (introduction et chapitre 1), Arens, Nicolas, *L'actualité européenne de la démocratie tocquevillienne*, manuscrit de thèse, Université Saint-Louis-Bruxelles, mars 2019.

¹¹ Jan Zielonka démarre son évaluation du paradigme d'« empire » sur cette même idée de fécondité (*fruitful*) relative des concepts, « The uses and misuses of the imperial paradigm in the study of European integration », in Stivachtis, Yannis A et Behr, Hartmut (éd.), *Revisiting the European Union as Empire*, Routledge, London, 2015, p. 45.

« grands » textes de philosophie politique, tant le contexte importe¹². Toutefois, si les idées ne sont plus « éternelles » mais contextuelles, rien n'empêche de voir des questions qui « durent »¹³ et qui se posent continuellement dans un même type de société. Ainsi, la théorie politique propose précisément un regard sur le fond philosophique qui transcende, en partie bien sûr, son contexte de formulation. À ce titre, l'UE, qui se veut démocratique (tel qu'avancé, par exemple, dans les traités), engage une réflexion sur la cohérence d'un tel concept, sur les réflexes et les mécanismes qui l'accompagnent, c'est-à-dire, précisément, sur toutes conséquences sociales et politiques qu'une pareille référence normative provoque.

3. Par les références qu'elle fait jouer et par le sens qu'elle projette, la théorie politique est bien entendu normative et critique. Elle vise à modifier le monde en le rationalisant, à dénoncer la domination en la révélant, à énoncer les principes de justices en les justifiant. La théorie politique dès lors nous « attend au tournant », là où tout performatif est suspendu à la preuve de son action. C'est là aussi que se fait voir le lien particulier à la crise, ou à la mise en crise. C'est donc sur base d'un refus de l'évidence, de l'état de fait, du « déjà-là » que le langage normatif de la théorie politique avance ses propositions contre l'injustice. Cette fonction critique est en soi éthiquement orientée (et donc biaisée) car elle induit une conception du « bien ». Mais elle n'adopte pas une position de surplomb pour autant, car elle est autocritique en limitant ses propres résultats et en les confrontant aux faits. À titre d'exemple toujours, il est certainement « fructueux » que les théories normatives soulignent le besoin pour l'UE d'une démocratisation plus poussée. Elles doivent également endosser l'incertitude d'une telle entreprise ; non pas seulement quant à la réalisation pratique d'une démocratie, mais aussi dans le manque présent au sein même de l'idée démocratique. Autrement dit, la théorie politique ne peut soutenir aveuglément une « démocratisation » de l'UE. L'approche normative de l'UE opère bien plutôt une « normalisation » du dessein démocratique lorsqu'elle reconnaît, précisément, que la démocratie est en elle-même instable, et qu'elle ne manquera pas de transmettre cette instabilité à l'intégration européenne.

À partir de cette triple définition, sous quelle forme s'appliquent la théorie politique et les lectures philosophiques à l'intégration européenne ?

II. Théorie politique et intégration européenne

Appliquer un tel discours à l'intégration européenne revient à décrire conceptuellement le « vivre ensemble » spécifique que l'UE façonne et, en même temps, formuler ce qu'il serait désirable de construire, c'est-à-dire ce que l'UE devrait être. Dans le cas européen, ce « vivre ensemble » est forcément singulier car il relève de la mise en relation de corps politiques préconstitués (les États-nations et les citoyens¹⁴). Ce qui est inédit, c'est la profondeur avec laquelle ces acteurs sont engagés

¹² Skinner en effet dénonce les trois « mythologies », ou erreurs fréquentes, en histoire des idées : 1. mythe de la doctrine qui n'est pourtant pas toujours formulé comme telle par l'auteur. 2. mythe de la cohérence de la pensée des auteurs, alors que leurs idées évoluent avec le temps. Et 3. le danger de l'anachronisme ou de la prolepse, lorsqu'on « saute » d'une époque à une autre. En insistant sur le besoin de replacer toutes idées dans son contexte historique, « Skinner a produit une sorte de révolution en substituant à l'analyse des pensées politiques l'étude historique des manières politiques de penser », Angenot, Marc, *L'histoire des idées*, Coll. Situations, Presses universitaires de Liège, Liège, 2014, p. 13. Voir principalement Skinner, Quentin, « Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory*, vol. 8, n° 1, 1969, pp. 3-53.

¹³ Hamel, Christopher, « Quentin Skinner entre histoire et philosophie », in Skinner, Quentin, *La vérité et l'historien*, Texte traduit et introduit par Hamel, Christopher, EHESS, Paris, 2012, p. 36.

¹⁴ Nous faisons référence ici à Habermas qui reconnaît que l'UE est fondée sur un double sujet constituant : d'une part, les citoyens qui votent pour le Parlement européen, et, d'autre part, les États membres qui sont les maîtres des traités et qui sont représentés au Conseil et au Conseil européen, Habermas, Jürgen, *La constitution de l'Europe*, Coll. Nrf essais, Gallimard, Paris, 2012, pp. 91-98.

et lient leur décision, à tel point qu'ils en modifient leur propre nature. Ils se transforment par exemple d'États en « États-membres »¹⁵ qui se partagent pouvoir, légitimité et souveraineté¹⁶, ou ils se « désinstitutionnalisent », au sein des institutions européennes, car ils expriment la préférence nationale et ne représentent plus l'institution nationale auto-suffisante¹⁷. Il demeure néanmoins que ce « vivre ensemble » européen reste parcellaire et fragmenté si on le compare au niveau national. Identiquement, les concepts utilisés pour décrire et évaluer ce « vivre ensemble » (démocratie, identité, souveraineté, etc.) sont eux aussi préconstitués. Dès lors, si on veut encore donner sens à la réalité à partir de ces concepts, ceux-ci doivent se réinventer, se modifier, en un mot, ils doivent partiellement être redéfinis. Autrement dit, en transformant la réalité sociale des États-nations, l'intégration européenne bouscule également le sens des concepts. Il s'agira donc ici d'une exploration à la marge : la théorie politique se met « fructueusement » en branle lorsque la réalité empirique excède la définition que couvre un concept. Dans le cas de l'UE, il est alors question de « rattrapage théorique de la pratique européenne »¹⁸.

Du coup, et plus précisément, comment s'appliquent l'approche théorique et philosophique à l'objet européen ? Et de quelle manière participe-elle à un agenda de « normalisation » ? Reprenons les trois « fonctions » de la théorie politique que nous avons évoquées plus haut, appliquons-les schématiquement à l'objet « Union européenne » et tentons une exploration spécifique du thème démocratique. Ce sera là une normalisation « thématique » qui traitera et s'inspirera, dans son fond, de la pensée de Tocqueville sur la démocratie. Il nous semble, à ce titre, que la pensée de Tocqueville est particulièrement bienvenue pour s'appliquer à travers la triple définition que l'on a donnée de la théorie politique. En effet, sa compréhension de la démocratie est largement « herméneutique » en ceci qu'il tente de capter un écoulement de sens de la réalité sociale sans l'enfermer dans une définition terminale¹⁹. De même, la dynamique « conceptuelle » est centrale chez l'auteur qui comprend la « société » démocratique comme une tension, ou un mécanisme, dialectique entre des bornes signifiantes et récurrentes : égalité-liberté, centralisation-décentralisation, individu-citoyen,

¹⁵ Beaud, Olivier, *Théorie de la fédération*, Coll. Léviathan, PUF, Paris, 2009, van Middelaar, Luuk, *Le passage à l'Europe : histoire d'un commencement*, Cunin, Daniel et Vanwersch-Cot, Olivier (trad.), Coll. Nrf, Bibliothèque des idées, Gallimard, 2012, Bickerton, Christopher J., « Nation-State to Member State: Trajectories of State Reconfiguration and Recomposition in Europe », in King, Desmond et Le Gallès, Patrick (éd.), *Reconfiguring European States in Crisis*, Oxford University Press, Oxford, 2017, p. 45-61.

¹⁶ Pour le partage de l'exercice des compétences entre états, voir par exemple Barroche, Julien, « La subsidiarité : quelle contribution à la construction européenne ? », *Revue Projet*, vol. 340, n° 3, 2014, pp. 68-69, pour l'idée que les dirigeants dépendent l'un de l'autre pour soutenir leur légitimité, voir Bickerton, Christopher J., *The European Union: a citizen guide*, Pelican books, London, 2016, p. 228 sq., et pour l'idée de co-souveraineté, voir par exemple Ferry, Jean-Marc, *Europe, la voie kantienne*, Coll. Humanité, Cerf, Paris, 2005.

¹⁷ Nous entendons la « désinstitutionnalisation » comme un détachement hors de l'institution présente au niveau national pour formuler une simple préférence nationale, une « matière sociale » qui permettrait ensuite de produire un au-delà de la décision, laissant place à une probable ré-institutionnalisation à travers une pratique démocratique. Dans le cas du Parlement européen, la « désinstitutionnalisation » est sans doute un point de départ des parlementaires élus qui devraient ensuite s'agréger et former de réels partis européens. Mais la dépendance reste malgré tout bien plus forte au parti national qu'au niveau européen (Lord, Christopher, « An indirect legitimacy argument for a directly elected European Parliament », *European Journal of Political Research*, vol. 56, n° 3, 2017, pp. 519-520). Pour ce qui est des représentants des États membres, ceux-ci, au Conseil, redeviennent aussi, en premier lieu, l'expression d'une préférence nationale, une matière sociale « désinstitutionnalisée », sensible à la logique majoritaire, qui est à politiser par le niveau européen alors qu'elle est déjà pré-politisée par le niveau national.

¹⁸ Pélabay, Janie, « Que peut nous dire la théorie politique de l'intégration européenne et de l'UE ? », *Communication au 13e Congrès de l'Association française de science politique (AFSP)*, 2015.

¹⁹ Lamberti, Jean-Claude, *Tocqueville et les deux démocraties*, Coll. Sociologies, PUF, Paris, 1983, Schleifer, James T., « How many democracies? », in *Liberty, Equality, Democracy*, New York University Press, New York and London, 1992, Guellec, Laurence, *Tocqueville et les langages de la démocratie*, Honoré Champion, Paris, 2004. Nous nous permettons également de renvoyer à notre article qui traite de cette question quant à l'écriture de l'auteur : Arens, Nicolas, « Écrire l'instabilité de la démocratie : les archives Tocqueville », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, vol. XXXIX, n° 1, 2018, pp. 247-268.

etc²⁰. Et il est clair également que l'auteur a une approche « normative et critique » qui recommande, de manière assez républicaine par moment²¹, un engagement politique et un usage de la liberté citoyenne pour maintenir équilibrée la société démocratique.

1. lecture herméneutique et heuristique du sens de l'Europe et de l'UE

Les travaux philosophiques qui interprètent l'« idée d'Europe » le font traditionnellement dans une perspective très large, en identifiant quasiment l'Europe à la philosophie. Bien souvent, mais pas toujours, il s'agit d'une compréhension par l'excentricité, hors d'elle-même, chez Hegel : « en Europe ce qui compte c'est ... cette marche de la vie vers plus loin qu'elle-même »²² ; une saisie par la rationalité et la scientificité chez Husserl, dont la crise est la perte du sens morale²³ ; une définition par le « soin de l'âme » chez Patočka, s'appuyant sur la démarche socratique²⁴, et de même chez Kant ou Nietzsche. Ces travaux d'anthropologie philosophique ont en commun de ne pas formuler une identité bordée et figée de l'Europe. De manière quasiment existentialiste, ils voient plutôt une sur-définition, une Europe comprise comme étant au-delà, en surplus de toute identité fixante et auto-compréhensive. Plus proche de nous, cette « géophilosophie »²⁵ est défendue par des auteurs comme Balibar, Agamben, Derrida, et ne tolère de définition de l'Europe que si elle permet un constant redéploiement d'elle-même, singulièrement au contact de l'altérité, de la rencontre, de l'ouverture. Il est donc question d'un « réseau » ou d'un « espace » plutôt que d'un « territoire »²⁶, d'un ensemble de « narratifs » plutôt que d'une « histoire »²⁷ et, au maximum, d'une « identification » en recherche plutôt que d'une « identité » substantielle²⁸. Ces travaux peuvent inspirer les approches théoriques qui portent sur l'UE et l'intégration européenne comme le préconise, par exemple, Jean-Marc Ferry en appelant à la « rencontre entre l'idée philosophique de l'Europe et la réalité politique de l'Union européenne »²⁹.

Comment, justement, lier cette herméneutique de l'Europe à l'interprétation de ce qu'est, ou devrait être, la réalisation politico-institutionnelle de l'UE ? Schématiquement, soit on envisage la construction institutionnelle sur base, *a priori*, d'une entité civilisationnelle³⁰ (ou chrétienne³¹) ; soit

²⁰ Aron, Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique*, Coll. Tel, Gallimard, Paris, 1967, pp. 221-272. Voir aussi notre article Arens, Nicolas, « La démocratie tocquevillienne. Un parcours dialectique », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 74, n° 1, 2015, pp. 181-202.

²¹ Audier, Serge, *Tocqueville retrouvé*, Coll. Contextes, Vrin, EHESS, Paris, 2004, « Tocqueville et la tradition républicaine », in Legros, Robert (éd.), *Tocqueville. La démocratie en questions*, Presses universitaires de Caen, Caen, 2008, p. 171-245.

²² Cité dans Ferry, Jean-Marc, *Europe, la voie kantienne*, Coll. Humanité, Cerf, Paris, 2005, p. 114, Ferry, Jean-Marc, *La république crépusculaire*, Coll. Humanité, Cerf, Paris, 2010, p. 95.

²³ Husserl, Edmund, *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Granel, Gérard (trad.), Coll. Bibliothèque de philosophie, Gallimard, Paris, 1983.

²⁴ Patočka, Jan, *Essais hérétiques sur la philosophie de l'histoire*, Abrams, Erika (trad.), Coll. Philosophie, Lagrasse : Verdier, Paris, 2007, Patočka, Jan, *Platon et l'Europe*, Abrams, Erika (trad.), Coll. La nuit surveillée, Lagrasse : Verdier, Paris, 1983, Frogneux, Nathalie, « Le mythe de Socrate comme germe de l'Europe », *Revue Philosophique de Louvain*, vol. 109, n° 1, 2011, pp. 7-25 ; Crépon, Marc, « Penser l'Europe avec Patočka. Réflexions sur l'altérité », *Esprit*, vol. 11, n° Décembre, 2004, pp. 28-44.

²⁵ Le terme est de Deleuze, il est repris par le Collectif, *Penser l'Europe à ses frontières : géophilosophie de l'Europe*, Coll. La Tour d'Aigues, Edition de l'Aube, Paris, 1993.

²⁶ Lacroix, Justine, *La pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Coll. Mondes vécus, Grasset, Paris, 2008, p. 82.

²⁷ Eder, Klaus, « A Theory of Collective Identity Making Sense of the Debate on a 'European Identity' », *European Journal of Social Theory*, vol. 12, n° 4, 2009, pp. 427-447.

²⁸ Dewitte, Jacques, *L'exception européenne : ces mérites qui nous distinguent*, Coll. Essai, Michalon, Paris, 2008.

²⁹ Ferry, J.-M., *Europe, la voie kantienne... op. cit.*, p. 109.

³⁰ En effet, les travaux récents déjà évoqués s'opposent à ceux qui voient le besoin de définir clairement les « valeurs » et l'identité de l'Europe à partir, bien souvent, de la triade Athènes/Jérusalem/Rome, Logos/chrétienté/droit (Delsol, Mattéi), ou le passage de l'un à l'autre (Brague). Nous ne rentrons pas plus avant dans le débat pour nous concentrer sur le lien entre une lecture pleinement philosophique de l'Europe et une approche théorique de l'intégration européenne dans le cadre de l'UE.

on prend au sérieux la force constitutive d'un projet politique tel qu'il se pratique déjà et redéfinit les notions de philosophie politique. On se concentrera ici sur cette deuxième orientation car elle donne davantage de réflexion sur le développement démocratique au niveau européen. Il s'agirait, à ce titre, de se concentrer sur la « dynamique » du « projet » européen, sur sa singularité, sans substantialiser ses résultats à l'aune d'une entité européenne préconstituée. La compréhension large et dynamique ne rend d'ailleurs pas étrangère la philosophie politique de l'UE à une démarche de sociologie historique de longue durée, comme le préconisent Frieze et Wagner, Florence Delmotte ou Stefano Bartolini³².

Une heuristique de l'intégration européenne qui insiste sur son dynamisme et son excentricité pose alors la question de savoir sous quelle forme elle peut être entendue comme démocratique. Simplement dit, est-ce que le projet est, d'une part, à ce point dynamique qu'il faut comprendre une toute nouvelle forme européenne de démocratie ? Mais alors, pourquoi encore l'appeler « démocratie » ? Par contre, et d'autre part, si on interprète l'UE à partir du modèle national, ne court-on pas le risque classique du « mimétisme institutionnel » qui ne manquera pas de produire une désillusion devant une Europe qui ne peut répondre aux mêmes attentes que les États-nations ? À ce niveau en tout cas, une herméneutique de l'Europe doit aller de pair avec une herméneutique de la démocratie dans laquelle il convient d'adopter une vue large, sociétale, pour ne pas se restreindre au seul jeu politico-institutionnel. Ce qui importe est moins une définition finale de ce qu'est la démocratie, que de voir comment l'UE se réapproprie la dynamique comprise comme une « démocratisation de la démocratie ». C'est-à-dire que la compréhension herméneutique du thème de la démocratie est traversée par un conflit sur ce qu'est la démocratie³³, et l'UE est, parmi d'autres, le théâtre de l'affrontement de ces interprétations.

À titre d'exemple et classiquement, soit on prétend, dans une approche « libérale », que l'Union est *déjà* démocratique parce que, selon Majone³⁴, elle se limite à autoriser une action efficace et régulatrice, ou, selon Moravcsik³⁵, elle intègre largement les droits de veto et les contrôles nationaux. Soit on considère, selon Hix et Follesdal³⁶, dans une veine plus « républicaine », que le manque de vie politique et de contestation fragilise l'UE, et qu'elle n'est dès lors *pas encore* démocratique. Il y a en tout cas un déséquilibre en faveur du pilier libéral plutôt que républicain selon Mény et Sharpf³⁷. Plus décidée est la vision habermassienne bien connue qui offre un bras de levier normatif par une démocratie « au-delà de l'État-nation »³⁸ adossée à un espace public et une constitution européenne, voire à une « culture politique [ou démocratie] européenne » selon Ferry³⁹. Dans une interprétation qui se veut plus réaliste, Kroger et Bellamy souligne de leur côté que le nœud démocratique se situe surtout dans une articulation entre niveau européen et national, et donc dans

³¹ Weiler, Joseph H. H., *L'Europe chrétienne ? : Une excursion*, Teuscher, Tobias (trad.), Coll. Humanités, Cerf, Paris, 2007.

³² Frieze, Heidrun & Wagner, Peter, « The Nascent Political Philosophy of the European Polity », *Journal of Political Philosophy*, vol. 10, n° 3, 2002, pp. 343-344. Pour un exemple d'application de sociologie historique à l'UE, voir Delmotte, Florence, « Procès de civilisation et démocratie (post-)nationale », in Cheneval, Francis (éd.), *Legitimationsgrundlagen der Europäischen Union*, Lit, Münster, 2005, p. 393-407 ; Delmotte, Florence, « La légitimité de l'Union européenne, une affaire de bons sentiments ? », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 15, n° 4, 2008, pp. 541-554.

³³ Jensen, Thomas, « The Democratic Deficit of the European Union », *Living Review in Democracy*, n° 2, 2009, pp. 1-8.

³⁴ Majone, Giandomenico, « Europe's 'Democratic Deficit' », *European Law Journal*, vol. 4, n° 1, March, 1998, pp. 5-28.

³⁵ Moravcsik, Andrew, « The Myth of Europe's 'Democratic Deficit' », *Intereconomics*, vol. 43, n° 6, November/December, 2008, pp. 331-340.

³⁶ Hix, Simon & Follesdal, Andreas, « Why there is a Democratic Deficit in the EU », vol. 44, n° 3, 2006, pp. 533-562.

³⁷ Voir Mény, Yves, « De La Démocratie en Europe: Old Concepts and New Challenges », *Journal of Common Market Studies*, vol. 41, n° 1, 2002, pp. 1-13, Sharpf, Fritz, « Legitimacy in the Multilevel European Polity », *MPIfG Working Paper*, n° 1, 2009, pp. 1-37.

³⁸ Comme le fait exemplairement Habermas, Jürgen, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris, 2000.

³⁹ Ferry, J.-M., *Europe, la voie kantienne... op. cit.* ; Ferry, J.-M., *La république crépusculaire... op. cit.*

l'importance, par exemple, de la subsidiarité, de l'inclusion des parlements nationaux et du réinvestissement citoyen au sein des États membres⁴⁰.

Sur ce plan théorique d'un débat de modèles démocratiques qui se reporte sur le niveau européen, ce qui est sous-entendu est une distinction entre un « transformisme » ou un « gradualisme » de la définition de la démocratie. Pour le « transformisme démocratique », l'UE ne peut se comprendre comme une nation en plus grand, ni comme un État. Du coup, il convient d'amorcer une autre approche théorique. Nous pouvons nous référer à Louis Lourme qui décrit la « démocratie cosmopolitique » comme une « démocratie processuelle », historiquement large et en développement. Pour lui, cet argument historique « n'autorise donc pas à conclure que la démocratie est le système représentatif, mais qu'elle *peut l'être*, comme elle a pu être autres choses ... Caractériser la démocratie comme processus revient donc à dire que la démocratie est toujours en train de se développer (processus continu) et d'être modifiée par les communautés politiques qui s'en réclament (processus endémique) »⁴¹. Dans le cas de l'UE, les travaux de Philippe Schmitter⁴² d'abord, et de Schimmelfennig et Cheneval⁴³ ensuite, permettent de rendre compte qu'il est approprié de voir une « transformation » de la démocratie. Pour Frank Schimmelfennig, il convient de parler d'une démocratie européenne « transformée » sous la forme d'un pouvoir constitutionnelle, d'une communauté normative et avec des acteurs institutionnels ; par opposition à une démocratie coercitive et redistributive, faite de communauté imaginée et d'acteurs sociaux⁴⁴. Cette idée s'oppose à une extension « graduelle » à partir du niveau national. Cette position « gradualiste » a en effet l'inconvénient de se fonder sur le modèle de l'État-nation et d'insister sur le fondement d'un *demos* commun afin d'appeler à la formation d'un tel *demos* au niveau européen, ou pour en déplorer l'absence. Bien des auteurs ont, à ce sujet, adopté l'innovation conceptuelle de la « demoïcratie » –qui interprète l'UE comme Union d'États *et* de peuples⁴⁵. Nous y reviendrons dans l'approche conceptuelle.

Dans ce contexte, que devient le sujet de la « normalisation », en tant que traitement classique de l'UE ? Ce qui est certain, c'est que la théorie et la philosophie politique saisissent « normalement » l'objet européen –au regard de cette « excentricité » donc– selon un manque de démocratie dans le cas de l'UE, selon un langage à la fois neuf et à la fois classique. Il s'agit là d'un mode de saisie par le décalage théorique, par la difficulté de donner un sens à une réalité nouvelle. L'UE n'« invente » pas un peuple, mais lie les peuples préexistants, elle ne produit pas de nouvelles compétences mais propose une autre gestion, elle n'impose pas de nouvelles valeurs fondamentales mais y recourt de manière plus formelle. En effet, ce n'est pas l'UE qui produit une toute nouvelle démocratie, c'est une déclinaison des principes préexistants que l'UE redéploie. Cette compréhension permet de décrire l'UE à la fois comme étant *déjà* une démocratie (par des élections, un état de droit, un principe d'égalité, etc.) et comme à la fois étant *en manque de* démocratie (peu de vie politique, des

⁴⁰ Kröger, Sandra & Bellamy, Richard, « Beyond a Constraining Dissensus: The Role of National Parliaments in Domesticating and Normalising the Politicization of European Integration », *Comparative European Politics*, vol. 14, 2016, pp. 131–153.

⁴¹ Lourme, L., *Le nouvel âge de la citoyenneté mondiale... op. cit.*, p. 159.

⁴² « Robert Dahl has ... argued that "democracy can be independently invented and reinvented whenever appropriate conditions exist." The European Union is unavoidably part and parcel of these changes », Schmitter, Philippe C., « Can the European Union be legitimized by governance? », *European Journal of Legal Studies*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 5, la citation de Dahl est tirée de *On Democracy*, Yale University Press, New Haven, 1998, p. 9.

⁴³ Cheneval, Francis & Schimmelfennig, Frank, « The Case for Demoicracy in the European Union », *Journal of Common Market Studies*, vol. 51, n° 2, 2013, pp. 336–338.

⁴⁴ Schimmelfennig, Frank, « The normative origins of democracy in the European Union: toward a transformationalist theory of democratization », *European Political Science Review*, vol. 2, n° 2, 2010, pp. 211–233.

⁴⁵ Voir par exemple les travaux de Nicolaïdis, Kalypso, « We, the Peoples of Europe... », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 6, 2004, pp. 97–110, « The idea of European demoicracy », *Philosophical Foundations of European*, 2012, pp. 247–274.

constituants désarticulés, des décisions non sanctionnables politiquement au Conseil européen et à l'Eurogroupe notamment, etc.). Ainsi, l'interprétation herméneutique sur la base d'une vision large et sociétale de la démocratie permet de dégager une forme de « démocratie non-démocratique » au niveau européen⁴⁶.

2. Une approche conceptuelle de la réalisation démocratique de l'UE

L'approche herméneutique et heuristique appliquée à l'UE constitue une lecture quasiment conditionnelle qui permet une caractérisation et une discussion de l'UE sur le plan conceptuel et au regard des grands auteurs. Il s'agit donc du prérequis normalisateur : l'UE utilise les matériaux de son histoire longue et les entités préconstituées tout en les agençant et les liant singulièrement. Au sujet de la démocratie, ce sont les piliers constitutionnels et populaires⁴⁷, ainsi que les principes de liberté et d'association que décline l'UE en les déséquilibrant au regard des synthèses nationales. Comment cela s'organise-t-il conceptuellement et par rapport aux « grands » auteurs ? Autrement dit, que fait subir l'UE à la théorie politique d'un point de vue conceptuel et comment s'opère ce rattrapage théorique de la pratique européenne ?

Tout d'abord, il est clair que les auteurs contemporains se rapportent aux « grands » auteurs de théorie normative et de philosophie politique. Il s'agit par exemple de Eriksen, Ferry, Brown ou Habermas faisant référence à Kant pour comprendre de manière cosmopolitique l'UE : « j'aimerais, dans ce qui va suivre, me placer dans l'optique kantienne d'une constitutionnalisation du droit international » dit Habermas⁴⁸. Il s'agit de Vivien Schmidt, Bartolini ou Scharpf qui font rapidement référence à Weber pour s'interroger sur la question de la légitimité à partir de la croyance des acteurs⁴⁹. Il s'agit actuellement de Céline Spector qui réinterroge l'UE, selon une archéologie foucauldienne et une vision rousseauiste, par l'« usurpation » et la « corruption » des institutions par rapport à un leur dessein originel, formulant alors un schème fédératif sur base de Montesquieu⁵⁰. Il s'agit encore, chez certains auteurs cités, de parler de « contrat social européen » (Habermas, Ferry, Spector)

Cette méthode d'actualisation ne cherche pas, pas toujours, à être forte, à voir la présence de ces « classiques » au sein de l'intégration européenne. Il ne s'agit bien entendu pas de faire une Europe kantienne ou à la Montesquieu. Le plus souvent, il s'agit plutôt d'une « référence-patronage », ou

⁴⁶ Notons aussi qu'une telle interprétation s'inspire de la dynamique démocratique que décrit Tocqueville qui décrivait, pour sa part, la France comme étant prise dans un entre-deux démocratique qu'il faut compléter : « Il faut une science politique nouvelle à un monde tout nouveau. Mais c'est à quoi nous ne songeons guère: placés au milieu d'un fleuve rapide, nous fixons obstinément les yeux vers quelques débris qu'on aperçoit encore sur le rivage, tandis que le courant nous entraîne et nous pousse à reculons vers des abîmes. » DA, I, Introduction, p. 9.

⁴⁷ Mény, Yves, « *De La Démocratie en Europe*, op. cit. ...

⁴⁸ Habermas, Jürgen, *La constitution de l'Europe*, Coll. Nrf essais, Gallimard, Paris, 2012, p. 67, voir aussi par exemple Eriksen, Erik O, « Regional cosmopolitanism: the EU in search of its legitimation », *European Journal of Futures Research*, vol. 2, n° 1, 2014, pp. 1, 4-5, Ferry, Jean-Marc, *La république crépusculaire*, Coll. Humanité, Cerf, Paris, 2010. Brown, Garrett Wallace, « The European Union and Kant's idea of cosmopolitan right: Why the EU is not cosmopolitan », *European Journal of International Relations*, vol. 20, n° 3, 2013, pp. 671-693.

⁴⁹ « My general definition of legitimacy ... builds on Weber, ... such that citizens believe that these [legitimacy principles] are morally authoritative and they therefore voluntarily comply with government acts », Schmidt, Vivien, « Democracy and Legitimacy in the European Union Revisited: Input, Output And "Throughput" », *Political Studies*, vol. 61, n° 1, 2013, p. 9-10. « Discussion of legitimacy in the multilevel European polity needs to start from a functional perspective: Socially shared legitimacy beliefs serve to create a sense of normative obligation that helps ensure voluntary compliance with undesired rules or decisions of governing authority » Scharpf, Fritz, « Legitimacy in the Multilevel European Polity », MPIfG Working Paper, n° 1, 2009, p. 5.

⁵⁰ Spector, Céline, « Comment se sentir européen ? », *La vie des idées*, 2007 ; Spector, Céline, « Montesquieu, critique du *Projet de Paix perpétuelle* ? », in Mondot, Jean, Ritz, Régis et Taillard, Christian (éd.), *Montesquieu et l'Europe*, Les belles lettres, Bordeaux, 2006, p. 139-175.

« caution », qui se place dans la lignée –supposée établie et claire– d'un auteur, ou du courant de pensée qui y est rattaché⁵¹. Ce type de travail, davantage conceptuel et philosophique ne signifie pas simplement de s'en tenir à la pensée, aux textes ou aux idées d'un auteur, mais d'en produire une continuité, une référence distante, une analogie de questionnement, de définition, d'éclairage, ou, tout simplement, d'inspiration. En se concentrant sur le fond philosophique de ces auteurs, la méthode utilisée est donc une « normalisation thématique » qui aura un effet de transformation conceptuelle.

On pourra remarquer que les questions de démocratie qui se posent dans le cadre de l'UE sont en réalité pleinement interrogeables et conceptualisables depuis des questions « classiques » de philosophie politique : souveraineté, peuple, droits fondamentaux, etc. L'enveloppe institutionnelle d'une démocratie au niveau européen, par exemple, a donné lieu à des qualifications de l'UE en termes de « confédération »⁵² puis de « fédération »⁵³, mais aussi d'« empire »⁵⁴ ou de « regional state »⁵⁵. De ce point de vue, c'est le concept classique de « souveraineté » qui est redéfini et qui ne se comprend plus comme indivise, mais plutôt comme un exercice de compétence. C'est-à-dire qu'il ne s'agit plus de la puissance du pouvoir mais de la distribution de celui-ci.

Plus encore, ce qui importe, est peut-être moins l'organisation multi-niveaux de l'UE en tant que telle, où l'ingénierie institutionnelle peut se faire facilement créative, que ce qui permet d'accepter et de justifier une telle division des souverainetés⁵⁶. À nouveau, la définition d'un « demos » européen – question classique s'il en est– demeure importante dans le champ des études européennes depuis sa critique classique par Dieter Grimm⁵⁷ et la réponse « post-nationaliste » d'Habermas⁵⁸. Le but n'est pas pour autant de formuler une « post-démocratie », mais de conceptualiser l'UE en termes de « démocratie diffuse » ou d'« espace démocratique plurinational », voire de « démocratie européenne cosmopolitique »⁵⁹. Cette question a trouvé une voie de solution par le concept de « demoïcratie » qui met un accent transnationaliste sur une union entre des peuples qui reconnaissent leur identité et existent par leur projet⁶⁰. Il faudrait désormais selon nous aller encore un pas plus loin et considérer non plus l'UE comme *un* pouvoir de peuples, mais plutôt *des* pouvoirs de peuples, et donc forger le

⁵¹ Il est vrai, par exemple, que Sabine Saurugger a pu définir une lignée théorique du type « Kantian cosmopolitanists » pour y regrouper des auteurs s'entendant sur le besoin de signification, de valeurs et de principes partagés au sein de l'UE, comme chez Habermas, Ferry, Cheneval, Lacroix, de Vreese, Nanz, etc. mais c'est là plus par commodité que par école de pensée, ou tout simplement pour situer leurs écrits. Saurugger, Sabine, *Theoretical Approaches to European Integration*, Coll. The European Union Series, palgrave Macmillan, Basingstoke, 2014, pp. 191, 194-195.

⁵² Elazar, Daniel J, « The New Europe: a Federal State or a Confederation of States? », *Swiss Political Science Review*, vol. 4, n° 4, 1998, pp. 119-139.

⁵³ Beaud, O., *Théorie de la fédération... op. cit.*

⁵⁴ Zielonka, Jan, *Europe as Empire: The Nature of the Enlarged European Union*, Oxford University Press, Oxford, 2006 ; Zielonka, Jan, « Europe's new civilizing missions: the EU's normative power discourse », *Journal of Political Ideologies*, vol. 18, n° 1, 2013, pp. 35-55 ; Gravier, Magali, « Stable Core, Shifting Periphery? The European Union as an Emerging Inwards-Outwards Governing Empire », *EUI Working Paper*, n° 39, 2015, pp. 1-18.

⁵⁵ Schmidt, Vivien, « The European Union: Democratic Legitimacy in a Regional State? », vol. 42, n° 5, 2004, pp. 975-997 ; Schmidt, Vivien, « Re-Envisioning the European Union: Identity, Democracy, Economy », *Journal of Common Market Studies*, vol. 47, 2009, pp. 17-42.

⁵⁶ Bickerton, Christopher J., « Une Europe néo-madisonienne ? Pouvoir limité et légitimité démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 60, n° 6, 2010, pp. 1077-1090, Bolleyer, Nicole & Reh, Christine, « EU legitimacy revisited: the normative foundations of a multilevel polity », *Journal of European Public Policy*, vol. 19, n° 4, 2012, pp. 472-490.

⁵⁷ Grimm, Dieter, « Does Europe Need a Constitution? », *European Law Journal*, vol. 1, n° 3, 1995, pp. 282-302.

⁵⁸ Habermas, Jürgen, « Why Europe Needs a Constitution », *New Left Review*, vol. 11, n° September-October, 2001, pp. 5-26.

⁵⁹ Costa, Olivier, Jabko, Nicolas, Lequesne, Christian & Magnette, Paul, « L'Union européenne, une démocratie diffuse ? », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 2, 2001 ; Levrat, Nicolas, *La construction européenne est-elle démocratique ?*, Coll. Réflexe Europe, Débats, La Documentation française, Paris, 2012. Pour Archibugi singulièrement, « the first international model which begins to resemble the cosmopolitan model is the European Union », Archibugi, Daniele, « Principles of Cosmopolitan Democracy », in *Re-Imagining Political Community: Studies in Cosmopolitan Democracy*, Stanford University Press, Stanford, 1998, p. 219.

⁶⁰ Nicolaïdis, Kalypso, « Notre Demoï-cratie européenne », *Politique Européenne*, vol. 19, n° 2, printemps, 2006, pp. 1-25 ; Nicolaïdis, Kalypso, « The idea of European demoicracy », *Philosophical Foundations of European*, 2012, pp. 247-274. Voir aussi les travaux de Schimmelfennig et Cheneval, Bellamy et Lord.

concept de « démoïcratie ». Plus proche de nous dans le temps, l'UE peut aussi rattacher son existence aux droits fondamentaux, ce qui a permis d'avancer le concept de « cosmopolitisme régional » et de fonder l'UE sur une entité juridique de valeurs et de normes délimitée par des frontières uniquement fonctionnelles⁶¹. À ce titre, la crise migratoire de ces dernières années permet toutefois de nuancer l'orientation cosmopolitique de l'UE et d'évaluer son manque de respect au modèle kantien⁶².

Cette « normalisation thématique » n'empêche donc pas les innovations conceptuelles, au contraire même. Mais elle permet surtout l'inscription de ces débats et de ces nouveaux concepts dans un traitement théorique et philosophique de l'UE. L'intégration européenne se « normalise », du point de vue de la théorie politique, si elle s'explique avec les concepts et les auteurs, si elle propose des innovations conceptuelles qui restent « discutables » du point de vue des théories classiques. En un sens, c'est cela que fait subir l'UE à la théorie politique.

De même, sur le thème de la démocratie, la « normalisation » s'opère à partir des coordonnées conceptuelles qui se maintiennent, et un sens métonymique qui s'étend. Comme annoncé, nous pouvons comprendre le sujet démocratique dans sa globalité à partir de la pensée tocquevillienne qui se prête particulièrement bien à cette superposition de sens et à ces nœuds conceptuels. En termes de méthode ici, la question est donc que si l'intégration européenne se veut démocratique, et si elle est interprétée comme telle ou critiquée pour son manque de démocratie, que peut alors nous apprendre à ce sujet une construction conceptuelle relativement éprouvée comme celle de Tocqueville ? Concrètement, il y a un certain nombre de parallèles que l'on peut faire entre la pensée de Tocqueville et l'intégration européenne, ne fût-ce que parce que l'auteur s'emploie à décrire un entre-deux de la démocratie incomplète et contradictoire, un tel « entre-deux » que l'on retrouve d'une certaine manière au niveau de l'UE⁶³.

Plus précisément encore, Tocqueville permet d'orienter la réflexion conceptuelle sur la démocratie à partir de trois points centraux : la tension égalité-liberté, le rattrapage socio-politique et l'engagement citoyen. Comment ces éléments aident-ils à conceptualiser les éléments démocratiques de l'UE ? Tout d'abord, il est frappant d'observer que, malgré tout le questionnement sur sa légitimité démocratique et sur la présence ou non d'une démocratie, le contexte européen reste encore complètement fasciné par un principe d'égalité et de majorité⁶⁴. L'Union est alors supposée tour à tour défendre, protéger ou soutenir l'égalité entre citoyens européens, entre les hommes et les femmes, entre les États membres, assurer une égalité de traitement, de rémunération, des chances⁶⁵. Cela

⁶¹ Eriksen, Erik O, *The Unfinished Democratization of Europe*, Oxford University Press, Oxford, 2009 ; Eriksen, Erik O, « Regional cosmopolitanism: the EU in search of its legitimation », *European Journal of Futures Research*, vol. 2, n° 1, 2014, pp. 1-9.

⁶² Kant, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, Gibelin, Jean (trad.), Vrin, Paris, 1947, Derrida, Jacques, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort !*, Galilée, Paris, 1997, Brown, Garrett Wallace, « The European Union and Kant's idea of cosmopolitan right: Why the EU is not cosmopolitan », *European Journal of International Relations*, vol. 20, n° 3, 2013, pp. 671-693.

⁶³ À titre d'exemple, Tocqueville signalait le danger de la logique majoritaire qui impose un accord impersonnel et infigurable plus proche de l'unanimité que de la dimension adversative, cette logique évoque le consensualisme dépolitisé de la décision institutionnelle de l'UE ; l'auteur soulignait encore la tendance à la simplification dans les « idées générales » qui « dispensent d'étudier les cas particuliers », à la force de l'uniformité et à l'homogénéisation, une telle tendance est interprétable dans l'intégration européenne à sens unique dont le leitmotiv a longtemps été l'harmonisation faiblement différenciée ; Tocqueville décrivait aussi en termes de logique de l'autorité la puissance du « pouvoir social » plus contraignant que coercitif, cette même forme d'autorité se retrouve en quelque sorte dans la force des pratiques européennes horizontales et indirectes plus insidieusement contraignantes (*naming and shaming*, échange de bonnes pratiques, recommandations, *soft law*, *peer review*, etc.).

⁶⁴ Article 2 TUE.

⁶⁵ Tel que présenté dans les Traités aux articles suivants : Citoyens : article 9 TUE ; Homme femme : article 2, 3 TUE, 8 TFUE ; Traitement, article 153.1.i TFUE ; Rémunération : article 157§1 et 2 TFUE ; Chance : article 157§3 ; États membres : article 4.2 TUE, 244a TFUE ; Dans son action extérieure : article 21.1 TUE.

donne d'ailleurs une modification et une extension du sens de l'égalité qui ne se limite plus à une société nationale. Là aussi, l'UE fait subir un étirement au concept fondamental de la démocratie.

Sur le plan du processus de décisions aussi, l'UE s'appuie sur la « procédure législative ordinaire », sur la logique au Conseil de la pondération des voix et maintenant de la double majorité⁶⁶, sur une attribution équitable en termes de siège au PE, de postes à la Commission, de juges à la Cour, de présidence au Conseil et dans la Comitologie, etc. Cela relève d'une logique égalitaire et majoritaire que Costa et Brack résument comme suit : « tout l'édifice européen repose sur la capacité des différentes institutions à dégager des positions majoritaires et à les faire coïncider, ce qui ne favorise pas l'énonciation d'une ligne politique claire, et l'organisation d'une délibération publique fondée sur les options partisans contrastées »⁶⁷.

À suivre une ligne tocquevillienne, on ne peut bien entendu pas se passer du principe d'égalité à l'âge de la modernité politique, et il est « naturel » que l'UE s'en fasse l'agent. Pour Tocqueville, ce qui importe, ce n'est alors pas le fait que l'égalité détruise et s'oppose aux libertés individuelles, comme on le dit parfois, c'est plutôt qu'elle mène à s'en contenter, au détriment des libertés sociopolitiques positives. Autrement dit, et si on essaie de se limiter pour le moment à un niveau conceptuel, il y a, dans le fond du mécanisme démocratique que décrivait Tocqueville, une « égalité » comprise comme un corolaire logique et naturel. Cette logique produit d'ailleurs une société d'égaux qui s'isolent les uns des autres ; la démocratie favorise en premier lieu le sens individualiste et « négatif » de la liberté, c'est-à-dire une « dépolitisation ». Une telle idée tocquevillienne ne se « retrouve » pas dans l'UE (au sens où on aurait un mécanisme identique), mais, plutôt, une telle idée peut être inspirante pour comprendre les concepts et les articulations qui sont en jeux. Par analogie donc, on peut se référer à Tocqueville pour comprendre le fait que l'UE ait surtout cherché à défendre l'agent économique, l'individu des droits de l'homme et l'égalité civique entre Européens (fondé sur la citoyenneté européenne). Dans un langage tocquevillien, il est « normal » qu'un système politique qui se veut démocratique soit conduit à favoriser d'abord non pas l'opposition politique, mais plutôt le bien-être économique, le formalisme juridique et le consensualisme décisionnel. Il est d'ailleurs frappant que cette tendance au libéralisme économique et à l'Union par le droit ait connu une confirmation et un approfondissement avec la démocratisation progressive qu'a connue l'UE depuis le traité de Maastricht, et plus encore depuis le traité de Lisbonne⁶⁸.

Autrement dit, Tocqueville est positionné dans la première génération économique, civique et politique – ce que recouvrait le terme de « société civile » au XVIII^e siècle – du développement de l'État. C'est-à-dire, avant la question plus proprement sociale. L'UE peut se comprendre comme se situant à ce même moment de développement, au seuil du social et dans l'incomplétude de sa réalité politique. C'est là ce que le langage de Tocqueville permet de souligner dans le développement démocratique de l'UE : s'il est logique conceptuellement, pour l'auteur, que la démocratie dans ses premiers développements dépolitise et use du langage juridique, il importe fondamentalement qu'elle soit rattrapée par un engagement politique⁶⁹, c'est-à-dire par une transformation de la liberté négative en

⁶⁶ La pondération qui s'est organisée par un poids formel des États selon un certain nombre de voix. Ce principe a désormais été définitivement abandonné depuis le 31 mars 2017 (et n'était déjà plus la règle, mais bien l'exception, depuis le 1^{er} novembre 2014) et laisse place au système de la double majorité qui rassemble 55% des États membres (soit 16 sur 28) représentant 65% de la population européenne.

⁶⁷ Costa, Olivier & Brack, Nathalie, *Le fonctionnement de l'Union européenne*, Coll. ULB Lire Références, éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2014, p. 339.

⁶⁸ Scharpf, Fritz, « Legitimate Diversity: the New Challenge of European Integration », *Les cahiers européens de Sciences Po*, n° 1, 2002, pp. 1-42 ; Supiot, Alain, « Le sommeil dogmatique européen », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, 2012, pp. 185-198 ; Vauchez, Antoine, *Démocratiser l'Europe*, Seuil et La République des idées, Paris, 2014.

⁶⁹ Le thème du rattrapage politique d'une situation sociale qui a déjà changé est présent chez Tocqueville dans la définition qu'il donne de la Révolution française : celle-ci « n'a été qu'un procédé violent et rapide à l'aide duquel on a adapté l'état politique à l'état social, les faits aux idées et les lois aux mœurs » (ESPF, pp. 65-66), elle a « aboli [l]es institutions

liberté positive. Dans l'UE, une telle « dépolitisation par le droit » a atteint ses limites structurelles selon Luuk van Middelaar. Il note au début de son livre récent : « les institutions bruxelloises, les méthodes de travail et les modes de pensée sont conçus historiquement pour étouffer les passions politiques dans un maillage de règles : la dépolitisation. Une telle ingéniosité convient quand il s'agit de construire un marché, mais elle devient une faiblesse dès qu'il faut agir, ainsi que nous le constatons presque tous les jours depuis la crise de l'euro de 2010 »⁷⁰.

Sur le plan conceptuel et logique, on voit donc que le fait de se référer et d'utiliser les principes démocratiques ne peut se suffire d'une formalisation juridique, technique ou économique. En ce sens, si l'UE est bien « le seul système politique qui ne se préoccupe pas des conséquences sociales de ses décisions », comme le dit Yves Mény⁷¹, l'égalité qu'elle préconise entre États et entre citoyens ne produit pas un rapprochement mais s'applique plutôt sous la forme d'une concurrence généralisée et d'une angoisse devant l'extension de ceux qui sont, désormais, les « mêmes ». Autrement dit, égalité ne veut pas dire solidarité, et une Union politique doit plus clairement s'appuyer sur une association libre et choisie si elle veut rattraper le développement social déjà engagé (et si elle veut éviter le populisme qui est un rattrapage politique par d'autres moyens). À s'en tenir à une articulation entre les concepts philosophiques, il est clair que, selon le point de vue tocquevillien, on ne peut pas parler de « démocratie » sans vie et scène politique –et cela est particulièrement problématique dans le cas de l'UE. Mais pour autant, il n'y a pas d'absence totale de démocratie au niveau européen car les normes des droits fondamentaux, les principes égalitaires et les mécanismes institutionnels (e.g. la parlementarisation de l'UE) ont partie liée avec les réflexes d'une société, voire d'une « culture », démocratique. De ce point de vue, s'il y a effectivement « normalisation thématique » de la « démocratie européenne », à partir de l'exemple de Tocqueville (donc pour ce qui est d'une démocratie en transition), cela signifie simplement que des phénomènes contemporains peuvent se comprendre à partir de sa théorie de la démocratie.

3. La théorie politique comme point de vue normatif et critique sur l'UE

La philosophie politique normalise les phénomènes de l'intégration européenne parce qu'elle les rattache à des questions connues et à des paradigmes qui en rendent compte, parfois au prix d'« étirements conceptuels »⁷², mais souvent respectueux de l'intuition des auteurs traités. Pour faire la transition entre ce qui précède et le champ plus normatif (bien que la division ne soit pas toujours évidente à dessiner), on peut prendre le thème, au sein de la démocratie, de la « politisation » et de la « participation citoyenne ».

politiques ... féodales, pour y substituer un ordre social et politique ... qui avait l'égalité des conditions pour base » (ARR, I, 5, p. 95) : la Révolution est donc un rattrapage politique d'une situation sociale qui avait déjà changé. Le thème du rattrapage politique est présent dans les études européennes sous la forme de la « politisation » du contexte socio-économique européen déjà modifié par l'action de l'UE. Là-dessus voir par exemple, Delmotte, Florence, « Procès de civilisation et démocratie (post-)nationale », in Cheneval, Francis (éd.), *Legitimationsgrundlagen der Europäischen Union*, Lit, Münster, 2005, p. 393–407, Ferry, Jean-Marc, *La république crépusculaire*,... op. cit., Eriksen, Erik Oddvar & Fossum, John Erik, « Europe's Challenge: reconstituting Europe or reconfiguring democracy? », in Eriksen, Erik Oddvar et Fossum, John Erik (éd.), *Rethinking Democracy and the European Union*, n° 2, Routledge, London, 2011, p. 14–37, Fossum, John Erik, « Democracy and differentiation in Europe », *Journal of European Public Policy*, vol. 22, n° 6, 2015, pp. 799–815.

⁷⁰ van Middelaar, Luuk, *Quand l'Europe improvise. Dix ans de crises politiques*, Cunin, Daniel (trad.), Coll. Le Débat, Gallimard, Paris, 2018, pp. 19 et 8. Ou encore, plus simplement, le dit-il dans une interview : « Parler de quotas de réfugiés, c'est autre chose que de parler de quotas de morues. Une technique de dépolitisation qui fonctionne pour les quotas laitiers ne peut être transposée à un domaine explosif comme les quotas de réfugiés, où sont en jeu des questions d'identité et de souveraineté nationale », *Le Soir*, 24 mars 2017.

⁷¹ « Les désillusions d'un Européen convaincu. Entretien avec Yves Mény, propos recueillis par Didier Chabanet et Olivier Rozenberg », *Politique Européenne*, vol. 50, n° 4, 2015, pp. 120–133.

⁷² Sartori, Giovanni, *Social Concepts: A Systematic Analysis*, Sage, London, 1984.

Dans le cadre de la démocratie dans l'Union, un langage de théorie politique qui prend en compte l'idée de « crise » par un langage aporétique et critique devra sans doute revenir sur le désintérêt du citoyen européen. Cela invite à nuancer un *topos* des études européennes : le très fameux passage d'un « consensus permissif » à un « dissensus contraignant »⁷³. Cette transformation a été identifiée *a posteriori* au moment de la ratification du Traité de Maastricht, marquée par le « petit oui » français et le rejet danois. Ces événements furent interprétés comme des syndromes d'une évolution sans précédent dans le cadre de la construction européenne : une politisation. Il y aurait donc un avant et un après Maastricht⁷⁴.

La politisation, ou la polarisation entre des préférences différentes, auraient donc eu lieu par des thèmes devenus controversés aux yeux d'une audience européenne élargie, mieux informée et prête à débattre à un niveau régional. Pourtant, Virginie Van Ingelgom a montré de manière convaincante que, empiriquement, une polarisation des attitudes n'a pas significativement eu lieu dans l'ensemble de l'Union européenne, ni après Maastricht, ni plus tard. Bien plutôt, « cet événement semblerait avoir moins marqué une rupture dans le « consensus permissif » qu'avoir freiné la vague d'enthousiasme qui l'avait précédé »⁷⁵. Tout l'inverse d'une politisation donc. On aurait eu une « non-polarisation », un « aplatissement » des attitudes face à l'Europe après Maastricht. « À un assentiment tacite des masses en miroir du consensus des élites a succédé une acceptation passive, teintée d'indifférence et surtout d'indécision face au dissensus grandissant des élites ». Et l'auteure de conclure : « plus que l'euroscepticisme, c'est sans doute l'indécision et l'imprédictibilité qui en découle qui contraignent aujourd'hui les décideurs européens, et l'indifférence génératrice d'apathie qui menace la légitimité du processus d'intégration européenne »⁷⁶. Une apathie politique, ainsi que le manque d'une réalité sociale européenne, rendent alors impossible, selon l'auteure, l'émergence d'une « communauté politique européenne » au sens fort⁷⁷.

Malgré le grand intérêt du travail de Virginie Van Ingelgom, sa conclusion est un peu courte et n'offre pas de réelle explication ou de lien organique avec la démocratie⁷⁸. À ce niveau, la théorie politique peut jouer un rôle. La normalisation par la pensée de Tocqueville⁷⁹ ou, plus proche de nous, par Robert Dahl⁸⁰, invite à préciser que la démocratie produit d'abord un individualisme et un désengagement de l'individu qui jouit nouvellement, à l'orée de la société égalitaire, de sa sphère privée et de ses droits subjectifs⁸¹. Rien d'original, en quelque sorte, que le système politique de l'UE, qui se veut démocratique, soit frappé par un symptôme analogue. Si cela est correct, alors le point de vue normatif va de soi : il convient de procéder à une « politisation » de l'UE, sans doute moins selon

⁷³ Down, Ian & Wilson, Carole J, « From 'Permissive Consensus' to 'Constraining Dissensus': A Polarizing Union? », *Acta Politica*, vol. 43, n° 1, 2008, pp. 26-49, Hooghe, Liesbet & Marks, Gary, « A Postfunctionalist Theory of European Integration: From Permissive Consensus to Constraining Dissensus », *British Journal of Political Science*, vol. 39, n° 1, 2008, pp. 1-23.

⁷⁴ « The implications for most people (except perhaps for farmers) were limited or not transparent. Public opinion was quiescent. These were years of *permissive consensus*, of deals cut by insulated elites. The period since 1991 might be described, by contrast, as one of *constraining dissensus*. Elites, that is, party leaders in positions of authority, must look over their shoulders when negotiating European issues. » *Ibid.*, p. 5.

⁷⁵ Van Ingelgom, Virginie, « Mesurer l'indifférence. Intégration européenne et attitudes des citoyens », *Sociologie*, vol. 3, n° 1, 2012, p. 9.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 18.

⁷⁷ Van Ingelgom, Virginie, « L'émergence incertaine d'une communauté politique européenne », *Questions Internationales*, vol. 51, n° Septembre/octobre, 2011, pp. 55-61.

⁷⁸ À ce titre, voir le compte-rendu de Brack, Nathalie, « Construction européenne et légitimité démocratique. Les relations difficiles entre l'UE et les citoyens », *Politique Européenne*, vol. 47, n° 1, 2015, pp. 153-154.

⁷⁹ DA, II, B, 2.

⁸⁰ Dahl, Robert A, « A Democratic Dilemma: System Effectiveness versus Citizen Participation », *Political Science Quarterly*, vol. 109, n° 1, 1994, pp. 23-34.

⁸¹ Colliot-Thélène, Catherine, *La démocratie sans « demos »*, Coll. Pratiques Théoriques, PUF, Paris, 2011.

une logique adversative⁸² que selon une transformation d'état. C'est-à-dire qu'il faut accompagner la métamorphose des États en « États-membres », par une transformation des individus en citoyens, et donc aussi, en « citoyens-membres ».

La solution ou le « devoir-être » de l'UE sont bien entendu incertains. La parlementarisation continue de l'UE n'a pas solutionné le déficit démocratique, la faible participation aux élections et la représentativité de l'Union⁸³. Plusieurs auteurs ont alors fondé leurs espoirs dans l'intégration des parlements nationaux, comme prévu par le traité de Lisbonne, afin de mieux respecter le caractère démocratique de l'UE et la proximité des décisions avec les peuples⁸⁴. Mais il y a, là aussi, un danger de rendre les parlements co-responsables sans leur donner de réels pouvoirs et d'« uniformiser » des acteurs pourtant très hétérogènes, ce qui les abandonnerait à une lutte de pouvoir entre eux⁸⁵. Une autre voie de légitimation est celle de la subsidiarité, c'est-à-dire de décentraliser les décisions au plus près du citoyen. Mais c'est une manière moins de « rendre » le pouvoir que de le redistribuer depuis un centre qui, par cette redistribution, tente surtout de se légitimer⁸⁶. Une solution encore différente a été d'explorer la dimension associative et participative de la démocratie dans l'UE. La Commission européenne s'est faite très tôt la partisane d'un tel agenda lors de la publication de son livre blanc sur la gouvernance en 2001⁸⁷. Après analyse pourtant, il n'est pas dit que cette démocratie associative soit plus équilibrée et égalitaire, et moins élitiste⁸⁸, c'est-à-dire qu'elle puisse solutionner les manquements de la démocratie représentative par la motivation des citoyens. Bien plutôt, le danger est une instrumentalisation de la consultation de la part de la Commission, afin, en vérité, de construire artificiellement une « société civile organisée » en tant que le constituant qui lui manquait⁸⁹.

Tous ces débats témoignent de tentatives d'un approfondissement de la démocratie au niveau européen, mais se heurtent à la contradiction et aux effets pervers de leur solution. Comment la théorie politique peut-elle, non pas solutionner le débat, mais aider à « normaliser » le problème ? La normalisation par la critique recourt souvent au langage de la « crise » pour décrire l'UE. On l'a dit, l'idée de crise est en effet l'une des entrées philosophiques privilégiées pour saisir l'UE⁹⁰. Aujourd'hui, l'Union est en quelque sorte autant « polycentric » que touchée par une « polycrisis ». On interprète

⁸² Bartolini, Stefano, « Faut-il "politiser" l'Union Européenne ? Perspectives et risques », *Policy paper, Notre Europe*, vol. 19, 2006, pp. 31-52.

⁸³ Magnette, Paul, « European Governance and Civic Participation: Beyond Elitist Citizenship? », *Political Studies*, vol. 51, n° 1, 2003, pp. 144-160 ; Costa, Olivier & Magnette, Paul, « Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen ? », *Politique Européenne*, vol. 9, n° 1, 2003, pp. 49-75, Lord, Christopher, « An indirect legitimacy argument for a directly elected European Parliament », *European Journal of Political Research*, vol. 56, n° 3, 2017, pp. 512-528.

⁸⁴ Kröger, S. et Bellamy, R., « Beyond a Constraining Dissensus: The Role of National Parliaments in Domesticating and Normalising the Politicization of European Integration »... *op. cit.*

⁸⁵ Fossum, J.E., « Democracy and differentiation in Europe »... *op. cit.*

⁸⁶ Voir les travaux de Barroche, Julien, « Discours et pratique de la subsidiarité européenne depuis le traité de Maastricht jusqu'à nos jours », *Droit et société*, vol. 80, n° 1, 2012, pp. 13-29, « La subsidiarité : quelle contribution à la construction européenne ? », *Revue Projet*, vol. 340, n° 3, 2014, pp. 66-75. Cette approche est évaluable, selon nous, par une lecture tocquevillienne portant sur la tension entre centralisation et décentralisation.

⁸⁷ *Gouvernance Européenne. Un Livre blanc*, Commission européenne, 2001/428, Bruxelles, 2001.

⁸⁸ Magnette, Paul, « European Governance and Civic Participation », *Political Studies*, vol. 6, n° 1, 2003, pp. 1-17, Saurugger, Sabine & Woll, Cornelia, « Les groupes d'intérêt », in Belot, Céline, Magnette, Paul et Saurugger, Sabine (éd.), *Science politique de l'Union européenne*, Economica, Paris, 2008, pp. 223-247, *Theories et concepts de l'intégration européenne...* *op. cit.*, pp. 337-340.

⁸⁹ Kohler-Koch, Beate, « Civil society and EU democracy: 'astroturf' representation? », *Journal of European Public Policy*, vol. 17, n° 1, 2010, pp. 100-116.

⁹⁰ À titre d'exemple : Friese, H. et Wagner, P., « The Nascent Political Philosophy of the European Polity »... *op. cit.*, Marie Auffray-Seguette, Jean-Marc Ferry et Arnould Leclerc (éd.), *Europe. Crise et critique*, Coll. Philosophie appliquée, PUPS, Paris, 2015, Mégie, Antoine & Vauchez, Antoine, « Introduction. Crise, crises et crisologie européenne », *Politique Européenne*, vol. 44, n° 2, 2014, pp. 8-22.

souvent et, sans doute, nécessairement, l'UE par la négative, c'est-à-dire par le déficit démocratique, la crise migratoire ou financière, l'asymétrie institutionnelle ou par son manque de légitimité. La présente communication interprète le diagnostic de crise de deux manières.

Tout d'abord, la « crise » est le signe d'une incompréhension conceptuelle et d'un imprévu institutionnel. De ce point de vue, on parle de la « crise de la démocratie », alors que c'est le concept de démocratie qui a changé, socialement mais aussi par lui-même et ce, de manière assez cohérente. À partir de là, la « normalisation » permet d'interpréter la situation européenne actuelle avec des outils classiques. La crise serait la transition ou la transformation d'un état politique, en l'occurrence, démocratique, qui n'est pas encore complètement advenu. C'est dire que le langage critique explore la cohérence des intentions au niveau européen : dès que la légitimité de l'Union est invoquée par le prisme démocratique, le système de l'UE produit inévitablement des conséquences sociales et un « rattrapage » politique.

Ainsi, le besoin d'un rattrapage signifie à son tour que la crise peut se comprendre comme un déséquilibre, ou un désajustement, entre pilier constitutionnel et populaire (Mény), entre pilier libéral et républicain (Scharpf), entre mandat officiel et rôle politique réel des institutions (Vauchez)⁹¹, entre membres et exclus de la zone euro (Fabbrini)⁹², et au sein de la zone, entre une gouvernance technocratique et un contrôle populaire (Piketty *et al.*)⁹³. Et chacune de ces visions normatives invite à rééquilibrer l'intégration et, respectivement, à inventer une nouvelle démocratie post-nationale davantage *accountable* (Mény), à désobéir à la Cours européenne si elle amoindrit l'autonomie nationale (Scharpf), à « explorer le "potentiel démocratique" qui gît au cœur des institutions "indépendantes" européennes [Commission, Cours, BCE] » (Vauchez)⁹⁴, à faire un nouveau traité pour les membres les plus intégrés (Fabbrini), ou à compléter l'UE par une « assemblée parlementaire de la zone euro ». Dans une veine identique qui cherche la complétude de la démocratie, Etienne Balibar propose de comprendre non pas une démocratie européenne *contre* une démocratie nationale, mais plutôt une « composition démocratique réciproque »⁹⁵, c'est-à-dire un principe de vases communicants entre niveaux national et européen. Et enfin, selon la lecture tocquevillienne qu'on a prise ici en exemple, la crise de l'UE s'identifie par une démocratie incomplète, dépolitisée et infigurable, provoquant logiquement une indifférence, un désaveu du citoyen et favorisant un repli sur l'indépendance individuelle et nationale (plutôt que renforçant l'autonomie). D'où un appel normatif possible, à partir de Tocqueville, à l'engagement citoyen et à la démocratisation de l'UE par sa visibilisation, par sa décentralisation, par sa fédéralisation (Siedentop)⁹⁶, par la promotion d'intégrations alternatives et différenciées, par son endossement citoyen et par la dynamisation de la société civile la plus autonome possible.

Néanmoins, ce n'est pas le tout, et nous terminerons par là. La crise de la démocratie européenne (de l'UE et dans les États-membres de l'UE) a une dimension autrement plus profonde qu'un déséquilibre institutionnel. Qu'en est-il ? En elle-même, la démocratie est une société qui

⁹¹ À noter que Vivien Schmidt a une explication proche du déficit de légitimité de l'UE : elle l'entend comme une « non-adaptation » entre, d'un côté, le public et les élites nationales et, de l'autre, la transformation de la politique par l'effet de l'eupéanisation, Schmidt, V., *Democracy in Europe... op. cit.*, p. 2.

⁹² Fabbrini, Sergio, « The Constitutional Conundrum of the European Union », *Journal of European Public Policy*, vol. 23, n° 1, 2016, pp. 84-100.

⁹³ Pour des propositions récentes et concrètes, voir Piketty, Thomas, Vauchez, Antoine, Hennette, Stéphanie & Sacriste, Guillaume, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, Seuil, Paris, 2017.

⁹⁴ Vauchez, A., *Démocratiser l'Europe... op. cit.*, p. 93.

⁹⁵ Balibar, Etienne, « La crise du fédéralisme européen : démocratie ou légitimité ? », in Foessel, Michaël et Lourme, Louis (éd.), *Cosmopolitisme et démocratie*, PUF, Paris, 2016, p. 35-53.

⁹⁶ Siedentop, Larry, *Democracy in Europe*, Penguin, London, 2000, Siedentop, Larry, « Tocqueville, European integration and free moeurs », in Geneens, Raf et De Dijn, Annelien (éd.), *Reading Tocqueville*, Palgrave Macmillan, Basingstoke, 2007, p. 143-154.

intègre sa négation, son incertitude, son instabilité car elle dépend en définitive de la liberté politique que décident d'utiliser, ou non, les citoyens. Le vide intérieur de la démocratie est qu'elle dépend d'une liberté qui doit rester incontrôlable (sinon elle ne serait plus une liberté), et, dans le fond, on ne peut que se contenter d'un appel moral en sa faveur. Certes, Charles Dantzig déplorait récemment que les hommes politiques fassent de plus en plus de morale et de moins en moins de politique⁹⁷. C'est sûr, mais il n'y a pourtant pas de démocratie sans morale. Le danger est plutôt que la morale vient souvent avec l'empire moral et que la démocratie abrite le danger, la « redoutable alternative » disait Tocqueville, de verser dans une domination ou dans un pouvoir aussi fort qu'est déresponsabilisé l'individu. Il n'y a pourtant pas le choix que de reposer sur l'incertain pouvoir du peuple, même quand celui-ci porte les extrêmes au pouvoir, vote pour le Brexit en Angleterre ou contre l'austérité en Grèce, choisit un affaiblissement des libertés en Pologne ou en Hongrie.

Cette incertitude, cette angoisse hante la démocratie car l'égalité qui s'étend a pour effet de généraliser le pouvoir donné à des autres, mais aussi car la liberté est une responsabilité qu'il est difficile d'assumer. De cette manière, la démocratie ne s'établit pas tout d'un coup, elle est un processus qui se poursuit par une démocratisation progressive. Mais cette « démocratisation de la démocratie » s'accompagne encore d'une dé-démocratisation, d'une négation d'elle-même. Une telle ambivalence s'entend dans l'angoisse humaine d'être à la fois le même et l'autre, l'égal et le différent, de perdre les contours, l'identité, la distinction. Un tel dilemme, insondable, est bien entendu particulièrement sensible dans le cas de l'idée européenne : élargir les sociétés nationales par le concours démocratique, même partiellement, c'est exporter ses incertitudes à un niveau plus élevé et plus lointain de généralité, c'est étendre l'angoisse que la démocratie produit en s'exposant à ses contre-feux, c'est la dé-familiariser. C'est là sans doute que se lègue à l'intégration européenne l'angoisse qui provient de la démocratie, mais l'UE redouble encore ce vide par l'étrange familiarité : l'UE apparaît comme intime et familière car elle est décidée, même très indirectement, par chacun ; mais en même temps, elle n'est faite que d'étrangers et d'inconnus. Faut-il, au final, « normaliser » une telle étrangeté ? Le traitement « normal » de philosophie politique convie sans doute plutôt à apprendre à vivre dans l'angoisse, dans l'expérience et dans le doute afin d'exister par ses choix.

Conclusion

On pourra évidemment dire que l'approche de théorie politique que l'on a présentée ici ne permet pas de trancher une question des plus évidentes : est-ce que l'UE est démocratique ? En un sens, la philosophie politique est cohérente avec elle-même si elle ne cherche pas tant à répondre à cette question, qu'à se demander pourquoi on se la pose et à garder l'incertitude de sa définition. Malgré tout, la réponse avancée ici est que l'UE est déjà « démocratique », mais il n'est pas dit que cela soit une bonne nouvelle, ni que cela soit une solution ; et en même temps, il est dit que l'UE n'est pas « démocratique » car elle n'est pas politiquement sanctionnable, facilement engageable par les citoyens et socialement intégrée. L'UE est à la fois élitiste et élective, défend les droits de l'homme mais surtout ceux du consommateur, elle est accessible et transparente mais illisible et feutrée. Elle est omniprésente dans le quotidien mais invisible à ses usagers, et omni-absente dans l'exception mais visible par ses crises. Elle est « déjà-là », et pas encore là, ou déjà manquante.

L'UE se décrit alors comme une démocratie non-démocratique d'États membres démocratisés. Elle est prise, à la limite malgré elle, dans un mouvement plus large et plus lointain de démocratisation (de même pour ce qui est de la mondialisation) entendu comme un isomorphisme civique et institutionnel des différents États-membres, comme une interdépendance profonde, comme

⁹⁷ Dantzig, Charles, *Chambord-des-Songes*, Flammarion, Paris, 2019.

une articulation entre des principes sociaux et politique, et comme un choix continuels de s'associer⁹⁸. Pour autant, l'UE n'a alors sans doute pas à endosser le rôle moral à appeler le citoyen à s'engager pour sa liberté politique. Depuis un point de vue sur l'incertitude démocratique, son rôle, sans doute, est plutôt d'améliorer à la fois le processus de décision et le processus de remise en cause de la décision. Ainsi, l'Europe actuelle, si c'est de liberté dont elle veut qu'il soit question, sans doute devra tout autant tenir les promesses normatives qu'elle s'est faites à elle-même qu'elle devra s'expliquer avec ses histoires, sa socialité et ses identités.

La théorie politique permet de rester armé au sein de l'incertitude démocratique qui se relaye à un niveau européen. Elle normalise le regard contradictoire que l'on peut poser sur l'UE, elle n'entend pas pour autant l'aplatir ou la solutionner mais l'étreindre et se « déprendre des évidences » –comme celle qui tend à défendre à tout prix la démocratisation de l'UE. Il n'est pas difficile de voir que l'intégration européenne a abouti aujourd'hui à un système compliqué. Or, comme Umberto Eco le disait, « à tout système compliqué, il existe une solution simple. Et elle est fausse. » Il ne fait donc rien que l'on conserve l'ambivalence d'une idée et que l'on répète que l'UE doit se rendre visible, lisible et qu'il faut faire preuve d'indocilité face à elle ; il ne fait rien de se répéter, car il n'y a pas de définition, il n'y a que des itérations.

⁹⁸ Sur ce dernier point voir Eriksen, Erik O., « Regional cosmopolitanism: the EU in search of its legitimation », *European Journal of Futures Research*, vol. 2, n° 1, 2014, pp. 1–9.